Dans les exploitations et coopératives agricoles :		
Journales de plancher des serres de production des locaux destinés à abriter les récoltes. L		
l'ineberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de l		
stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres :		
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	0 1	cráács
Parce do stationnement assured from the little to the little and t	Surfaces	creees
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement		
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 2	***********************************	***********
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :		~~?
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :		
Nombre d'emplacements pour les babitations légères de loisirs :	¥£	
Nambre d'écliennes dent le beuteur est supérioure à 12 m : VU POUR ETRE ANNE	UR	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :		m².
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :		
1 4 - Redevance d'archéologie préventive :		
Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votr		Land Land Company
au titre des locaux :		11.0000
au titre de la piscine :	27 75	V. ZUZU
au titre des emplacements de stationnement : au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	Mairie de	FUVEAL
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de residences mobiles de folore :	137	710
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :		
1.5 – Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préven	ntion des Risques n	naturels,
Out I Non I		
technologiques ou miniers ? Oui Non	ies ou inscrit à l'inv	ventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique	ues ou inscrit à l'inv	ventaire
ICCITION AND CO ON THIS IS A	ues ou inscrit à l'inv	ventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique	ues ou inscrit à l'inv	ventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques des monuments historiques ? Oui Non Oui	ies ou inscrit à l'inv	ventaire
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques des monuments historiques ? Oui Non C 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)		
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques ? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la	a commune où vou	is construisez.
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non D Persement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal	a commune où vou I de densité (15) ?	is construisez.
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques ? Oui Non D Persement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité (SMD)	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	us construisez. Oui Non
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité la superficie de votre unité foncière :	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	os construisez. Oui Non m².
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	os construisez. Oui Non m². m².
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	oui Non m². m². m²
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal La superficie de l'unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes de la construction existantes de la construction existantes de la construction ex	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	oui Non m². m² m² m² m² m² m²
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	oui Non m². m² m² m² m² m² m²
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal La superficie de l'unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes de la construction existantes de la construction existantes de la construction ex	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	s construisez. Oui □ Non □ m².
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal La superficie de l'unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes non destinées à être démolies (en monte des constructions existantes de la construction existantes de la construction existantes de la construction ex	a commune où vou I de densité (15) ? sité, indiquez ici :	s construisez. Oui □ Non □ m².
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa destinées de l'uniquez sa destinées à le destinée de l'uniquez sa de l'uniquez sa destinée de l'uniquez sa de	a commune où vou de densité (15) ? sité, indiquez ici :	s construisez. Oui □ Non □ m².
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non Persement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa construction de la situation du projet : Pièces	a commune où vou de densité (15) ? sité, indiquez ici :	d'exemplaires fournir
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historique des monuments historiques? Oui Non Persement pour sous-densité (VSD) (14) Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa construction de la situation du projet : Pièces	a commune où vou l de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) :	d'exemplaires fournir de lotissement:
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes no	a commune où vou l de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) :	d'exemplaires fournir de lotissement: plaire par dos-
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficie existantes n	a commune où vou l de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) :	d'exemplaires fournir de lotissement: plaire par dossier
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à l'acceptant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes no	a commune où vou l de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) :	d'exemplaires fournir de lotissement: plaire par dossier un rescrit fiscal:
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ? Oui Non Non Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficie existantes n	a commune où vou l de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) :	d'exemplaires fournir de lotissement: plaire par dossier